UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.233.2023.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

PÉROU : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 août 2023.

(Traduction) (Original : espagnol)

7-1-S/2023/183

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (Secrétariat de l'Organisation). En application des dispositions de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et compte tenu de la note verbale LA 41 TR/2017/IV-4/Peru/1 en date du 1er mars 2017, elle a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

- Par le décret suprême n° 088-2023-PCM en date du 3 août 2023, le Gouvernement péruvien a prorogé l'état d'urgence pour une période de 60 jours calendaires à compter du 10 août 2023 jusqu'au 8 octobre 2023 dans les districts suivants :

ÍTEM	CENTRO POBLADO	DISTRITO	PROVINCIA	DEPARTAMENTO
1		Ayahuanco	Huanta	Ayacucho
2		Santillana		
3		Sivia		
4		Llochegua		
5		Canayre		
6		Uchuraccay		
7		Pucacolpa		
8		Putis		

[1] Le texte du décret suprême n° 088-2023-PCM de la République du Pérou, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et peut être consulté.

ÍTEM	CENTRO POBLADO	DISTRITO	PROVINCIA	DEPARTAMENTO
9		Anco	La Mar	Ayacucho
10		Ayna		
11		Chungui		
12		Santa Rosa		
13		Samugari		
14		Anchihuay		
15		Río Magdalena		
16		Unión Progreso		
17		Huachocolpa	Tayacaja	Huancavelica
18		Surcubamba		
19		Tintaypuncu		
20		Roble		
21		Andaymarca		
22		Colcabamba		
23		Cochabamba		
24		Lambras		
25		Chinchihuasi	Churcampa	
26		Pachamarca		
27		San Pedro de Coris		
28		Kimbiri	La Convención	Cusco
29		Pichari		
30		Villa Kintiarina		
31		Villa Virgen		
32		Echarate		
33		Megantoni		
34		kumpirushiato		
35		Cielo Punco		
36		Manitea		
37		Unión Ashaninka		
38	Yuveni	Vilcabamba (*)		

(*) Dans le département de Cusco, province de la Convención du district de Vilcabamba, l'état d'urgence est déclaré seulement dans la communauté de Yuveni.

ÍTEM	CENTRO POBLADO	DISTRITO	PROVINCIA	DEPARTAMENTO
39		Mazamari	Satipo	Junín
40		Pangoa		
41		Vizcatán del Ene		
42		Río Tambo		
43		Andamarca	Concepción	
44		Santo Domingo de Acobamba	Huancayo	
45		Pariahuanca		
TOTAL	1	44	8	4

- La raison de cette prolongation est de renforcer la lutte contre les activités terroristes et la commission d'autres crimes dans ces zones. Pendant l'état d'urgence, les droits constitutionnels relatifs à la liberté et à la sécurité de la personne, à l'inviolabilité du domicile et à la liberté de réunion et de circulation sur le territoire, énoncés aux articles 9, 12, 17 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, sont suspendus.

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (Secrétariat de l'Organisation) les assurances de sa très haute considération.

New York, le 10 août 2023

***

Le 15 août 2023